



**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE
COURSE
HABITABLES 2021-2024
C N L R 03/04 Juin 2023
LNLPC
Grade : 5C**



Horaires et coefficients des marées :

Samedi 03 juin,
BM 23h15 (1.30m) coef 82

Dimanche 04 juin
PM 05h24 (5.95m) coef 84

Le bateau comité sera le Sun Odyssey 40 « Charrette 3 », coque de couleur blanche.

Canal VHF : 73

6. PROGRAMME DES COURSES

L'heure prévue pour le signal d'avertissement est 18h30. **Attention, voir avenant N°1.**

9. LE PARCOUR, 24.3 mn environ, sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC, sera le suivant :

Départ : entre le bateau comité à laisser à tribord et la Bouée des Minimés à laisser à babord.
Marie-Anne à laisser à babord.
Longe Boyard Nord à laisser à babord.
Sud filières des Basques à laisser à babord.
Nord filières des Basques à laisser à babord.
Roche du sud à laisser à tribord.
Arrivée.

10. LES MARQUES

10.1 Les marques sont :

- La bouée des Minimés.
- La Marie-Anne.
- La longe Boyard Nord.
- La sud Filières des Basques.
- La Nord Filières des Basques.
- La Roche du Sud.
- Le phare du Bout du Monde.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

14 L'ARRIVEE

L'arrivée se fera à la bouée des Minimés à laisser à babord à moins de 3 longueurs de bateau et le phare du Bout du Monde à laisser à tribord.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

19. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

19.1 CANAL VHF 73

19.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

- 19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.
- 19.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire et pour l'ensemble de la flotte, pour la partie nocturne de la régates. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

22. BATEAU OFFICIEL

Le bateau officiel identifié est le Sun Odyssey 40 « Charrette 3 » portant le pavillon CNLR.

28. PRIX

La proclamation des résultats se fera dimanche 04 juin, vers 11h30, sur la terrasse du club et sera suivi d'un apéro, casse croute et tapas italiennes !

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Philippe Bardin, 06 68 12 94 82.
